

Questions orales

● (1520)

LES HYMNES NATIONAUX

DEMANDE D'ENREGISTREMENT PAR DES MUSICIENS DES FORCES ARMÉES

M. Leonard C. Jones (Moncton): Ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Étant donné que la plupart des distributeurs et détaillants ne tiennent pas d'enregistrements des hymnes nationaux God Save the Queen et O Canada, l'honorable représentant prendrait-il des dispositions pour faire enregistrer ces hymnes par les musiciens et orchestres que l'on a gardés dans les Forces armées et pour mettre ces enregistrements en vente dans tout le pays?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Je prendrai volontiers cette instance en considération.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège à l'égard d'un événement survenu aujourd'hui. Je vais tâcher d'exposer les faits aussi clairement et respectueusement que possible et, pour terminer, je demanderai à Votre Honneur de bien vouloir revoir certains passages des délibérations d'aujourd'hui dès qu'elle aura en sa possession le hansard de ce jour.

Votre Honneur nous rappelle fréquemment certains articles du Règlement concernant la période des questions. L'un par exemple, c'est que la présidence ne peut obliger un ministre à répondre à une question. Un autre, c'est que la présidence ne peut s'occuper de la qualité d'une réponse. Ce sont des règlements que Votre Honneur récite assez souvent lorsqu'un député se plaint qu'une réponse est incomplète, insuffisante ou évasive. J'estime quant à moi que, si la présidence ne peut accepter les plaintes quant à la qualité d'une réponse, nous pouvons supposer que la présidence ne peut émettre de jugement à l'égard de la qualité d'une réponse en sa faveur.

Aujourd'hui, le chef de mon parti, le député d'Oshawa-Whitby, a posé une question faisant suite à plusieurs questions posées hier. L'une d'entre elles, adressée au premier ministre, demandait si les 300 millions de dollars—et nous savons tous de quoi il s'agit—constituaient un plafond ou si ce plafond était de 15 p. 100. Le premier ministre a répondu ceci:

On en est arrivé au chiffre de 300 millions de dollars à la séance qui a réuni les ministres que j'ai nommés, les fonctionnaires de l'Alberta, le premier ministre de l'Ontario et les entreprises privées...

Il a continué ainsi:

C'est là un accord intervenu entre toutes les parties qui cherchaient, naturellement, à servir les intérêts de ceux qu'elles représentaient.

Mon honorable ami pensait que cette réponse laissait planer certains doutes et il a donc adressé une question supplémentaire au président du Conseil privé, à savoir si l'on s'était mis d'accord pour 300 millions de dollars ou pour 15 p. 100. Il a posé sa question ainsi:

Si le coût de l'entreprise est inférieur au montant prévu, paiera-t-on moins, et s'il est supérieur paiera-t-on davantage?

Ce à quoi le président du Conseil du Trésor répondit: «Oui, monsieur le président». Suivent alors dans le compte rendu plusieurs échanges où il est manifeste que la Chambre a constaté un malentendu ou une divergence d'opinion

[M. Macdonald (Rosedale).]

sur la question entre le premier ministre et le président du Conseil du Trésor.

Aujourd'hui, le député d'Oshawa-Whitby n'a pas posé la même question qu'hier. Voici en fait ce qu'il a demandé, si je peux paraphraser sa question: Étant donné les incertitudes d'hier, peut-on nous dire laquelle des réponses était exacte? Votre Honneur a rejeté sa question. Si ma mémoire est exacte, vous avez dit qu'on y avait clairement répondu hier.

J'espère avoir prouvé que la réponse donnée hier n'était pas claire. Elle était douteuse; on a donné deux réponses différentes à la Chambre et une troisième réponse en dehors de la Chambre. J'estime qu'il était injuste—je sais ce que je dis, et je le dis en pesant mes mots et aussi respectueusement que je le puis—de rejeter la question du député d'Oshawa-Whitby, d'autant plus que Votre Honneur a fréquemment répété que la qualité d'une réponse n'intéressait pas la présidence. Telle est la question de privilège que je voulais poser, et je le fais avec le plus grand sérieux. Je répète l'intention que j'ai exprimée au début: je demande à Votre Honneur, dès que le hansard d'aujourd'hui sera paru, de réexaminer toute cette discussion.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je comprends parfaitement la préoccupation du leader parlementaire du Nouveau parti démocratique. Je lui rappellerai cependant les circonstances auxquelles il a lui-même fait allusion. Juste avant mes paroles qu'il a citées, d'après le hansard d'hier, on pouvait lire celles-ci:

Monsieur l'Orateur, je ne suis pas sûr d'avoir bien compris la question, mais je vais essayer d'y répondre.

Ceci pour dire, monsieur l'Orateur, qu'il n'y a pas de mystère dans ce que je disais. Mon attention a peut-être été détournée pour une raison quelconque, mais je ne m'étais pas rendu compte que le député d'Oshawa-Whitby essayait d'établir une distinction entre le pourcentage de 15 p. 100 et le chiffre de 300 millions de dollars. J'ai effectivement cité ce chiffre de 300 millions de dollars dans ma réponse, chiffre que mes collègues et moi-même avions déjà utilisé. C'est-à-dire, en fait, 15 p. 100 de 2 milliards de dollars. J'avais entièrement raison de citer ce chiffre, tout comme, d'ailleurs, les premiers ministres Lougheed et Davis, et certainement le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je ne me suis pas occupé de savoir si le chiffre de 300 millions de dollars se justifiait de lui-même ou s'il représentait 15 p. 100 de deux milliards. Ma réponse le démontre de façon tout à fait claire.

Le député posa alors la question de façon plus précise au président du Conseil du Trésor qui lui répondit; et je conviens avec vous, monsieur l'Orateur, que la réponse était claire. Le leader des néo-démocrates a ensuite fait allusion à certains faits et gestes—je suppose qu'il voulait parler d'un passage du hansard où quelqu'un prétendait que je hochais la tête d'un côté ou de l'autre. La Chambre sait sûrement qu'après ma réponse, et celle du président du Conseil du Trésor, nous en avons parlé; nous nous sommes expliqués. Après l'explication du président du Conseil du Trésor, il n'y avait plus la moindre équivoque. Sa réponse était la bonne et il n'y avait aucune contradiction comme le député de Winnipeg-Nord-Centre le laisse entendre.

Des voix: Bravo!